

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 30 MARS 1998

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 30 mars 1998*

Aujourd'hui, à seize heures quarante-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 412 Loi modifiant la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

n<sup>o</sup> 413 Loi n<sup>o</sup> 2 sur les crédits, 1998-1999

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.